

Décharge 2008: budget général UE, Conseil

2009/2070(DEC) - 23/07/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes annuels définitifs des Communautés européennes pour l'exercice 2008 - Autres institutions : section II – Conseil.

Note : le présent résumé présente les grandes tendances de dépenses du Conseil de l'Union européenne pour l'exercice 2008 ainsi que l'analyse de la gestion budgétaire de l'Institution. Les montants présentés ci-après sont tirés du [Rapport sur la gestion budgétaire et financière du Conseil de l'Union européenne pour l'exercice 2008](#).

CONTENU :

1) Crédits inscrits pour les dépenses 2008 du Conseil de l'Union européenne :

- **engagements** : 594.715.268 EUR ;
- **taux d'utilisation** : 97,5% ;
- **crédits annulés** : 14.959.380 EUR ;
- **paiements** : 463.133.024 EUR.

2) Grands axes de dépenses et principales activités du Conseil en 2008 : le rapport indique que les principaux objectifs administratifs du Secrétariat général du Conseil (SGC) pour 2008 étaient les suivants :

- **poursuite de la consolidation de l'organisation du SGC après les élargissements de l'UE en 2004 et 2007** : 82 fonctionnaires permanents originaires des nouveaux États membres (UE-12) ont été engagés en 2008. Parallèlement, le nombre d'agents temporaires occupant un poste permanent a été réduit de 25 unités. Le regroupement de toutes les unités linguistiques dans le bâtiment LEX en 2008 a également permis d'améliorer l'organisation du SGC. Outre l'intégration physique de ces unités, les méthodes de travail dans le domaine de la traduction ont été rationalisées et simplifiées ;
- **poursuite du processus de modernisation administrative** : le Secrétariat général a mis en place un ambitieux programme visant à renforcer la qualité de son organisation. Différentes initiatives ont ou auront une incidence budgétaire (coût des investissements et économies résultant d'une efficacité accrue). Ce dernier s'est également doté d'un système de gestion financière grâce auquel le SGC disposera de moyens modernes et efficaces pour assurer sa gestion financière, tout comme les partenaires associés à ce projet (la Cour de justice et la Cour des comptes). Une autre mesure importante prise dans le cadre de la modernisation administrative a été la mise en œuvre de l'application d'appel d'offres électroniques, qui rend les procédures plus rapides et plus transparentes et assure une plus grande égalité de traitement des soumissionnaires. Le 1^{er} janvier 2008, le SGC a également introduit un système d'horaire flexible, afin de mieux concilier les exigences liées du travail et de la vie privée ;
- **conclusion de la convention avec l'État belge concernant la construction du bâtiment Résidence Palace** : le 19 mars 2008, le Conseil a signé avec le gouvernement belge un contrat portant sur l'acquisition et la rénovation du bâtiment Résidence Palace. Ce projet est une conséquence directe de la décision prise par le Conseil européen des 25 et 26 mars 2004 d'accepter la proposition faite par le gouvernement belge visant à rénover ce bâtiment pour en faire le siège des réunions du Conseil européen et du Conseil des ministres. Le contrat conclu entre le gouvernement belge et le Conseil permet à ce dernier de payer des avances sur la réalisation du projet, ce qui réduira par la suite le coût total de l'acquisition.

3) Exécution des crédits par catégorie en 2008 : le taux d'exécution du budget 2008 s'élève à 85,7% pour les opérations courantes de l'institution. Le taux d'exécution globale, qui inclut le paiement des avances programmées pour le bâtiment Résidence Palace, est de 97,5%. Un montant de 15 millions EUR a dû être annulé.

Le rapport donne également des indications sur la différence entre les prévisions budgétaires et l'exécution du budget. Celles-ci peuvent se résumer comme suit:

Titre I : (Personnes liées à l'institution)

- **effectifs** : la différence entre le budget initial prévu pour le tableau des effectifs et son exécution est due au bas niveau (en moyenne 90%) du taux d'occupation des postes inscrits audit tableau. Globalement, l'utilisation des crédits a été inférieure de 19,2 millions EUR à ce qui était prévu dans le budget 2008;
- **autres dépenses de personnel** : l'économie de 1 million EUR dans la catégorie des autres dépenses de personnel s'explique principalement par la sous-utilisation des crédits liés aux autres agents et à la cessation de fonctions.

Titre II : (Immeubles, matériel et dépenses de fonctionnement) :

- **immeubles** : concernant les dépenses liées aux immeubles (hors Résidence Palace), le rapport indique qu'il n'a pas été possible de conclure ou de renouveler à temps tous les contrats pertinents. Globalement, un montant de 3 millions EUR a dû être annulé (y compris 1,8 million EUR de frais liés aux bâtiments, notamment en raison du report de travaux de rénovation des couloirs du bâtiment Justus Lipsius, et 0,6 million EUR pour d'autres travaux d'aménagement et d'installation) ;
- **informatique** : le budget alloué à l'informatique a été réduit de 0,7 million EUR essentiellement en raison d'une utilisation moindre des systèmes de communication et de transmission de données. En outre, à la fin de l'exercice, un montant de 1,7 million EUR a été annulé principalement du fait d'une sous utilisation des crédits concernant l'acquisition de matériels et de logiciels informatiques (0,9 million EUR) et la maintenance des installations informatiques (0,6 million EUR);
- **interprétation** : la sous-utilisation des crédits prévus pour couvrir les dépenses d'interprétation est due à deux raisons: i) une économie de 4,8 millions EUR a été réalisée en ce qui concerne l'interprétation ordinaire (le budget initial s'élevait à 36,5 millions EUR, y compris 3,9 millions EUR pour les annulations et imprévus); ii) la sous-utilisation des enveloppes allouées à chaque langue pour l'interprétation «à la demande» a représenté un montant total de 18,8 millions EUR (le budget initial était de 53 millions EUR) ;
- **frais de voyage** : le montant disponible pour couvrir les frais de voyage des délégations s'élevait, après virements, à 47,7 millions EUR (budget initial de 35,3 millions EUR + virements pour un montant de 12,4 millions EUR provenant des économies réalisées sur les dépenses d'interprétation à la demande). Étant donné que les États membres ont dû rembourser les montants non utilisés au cours du ou des exercices précédents, seul un montant de 28,3 millions EUR a été engagé pour les paiements ultérieurs au titre du budget 2008. En 2008, cela a représenté un montant total de 12,4 millions EUR ;
- **frais de publication** : l'exécution des crédits affectés à la publication du Journal officiel a été inférieure de 0,7 million EUR à ce qui avait été prévu.

Titre III : (Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de ses missions spécifiques) : le taux d'exécution relativement bas de ce titre s'explique par les facteurs suivants:

- **projet SESAME** : retard accusé dans la mise en œuvre du projet SESAME (4,2 millions EUR);
- **prestations informatiques** : un besoin moins important de recourir à des prestations externes dans le domaine informatique (0,7 millions EUR);

- **frais de mission** : une diminution des frais de mission et de voyage dans le cadre de la PESC/PESD.

À noter enfin que la sous-utilisation globale du budget (taux d'exécution de 85,7%) a permis de dégager 55 millions EUR pour le paiement des avances concernant le Résidence Palace, en plus des 15 millions EUR inscrits au chapitre 100.